

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2537

11 octobre 2013

SOMMAIRE

AFD Le Pouzin A S.à r.l.	121738	Lely Holding S.à r.l.	121745
Arenamex Invest 2 S.à r.l.	121730	Lewini S.à r.l.	121748
Atys S.A.	121743	Linedome Investments S.à r.l.	121734
Bergy Investments S.à r.l.	121744	MAG Holdings S.A.	121742
Bunge Europe S.A.	121745	Marathon Luxembourg S.à r.l.	121733
C 6 S.A.	121748	Maxfin S.A.	121734
Capella S.A.	121745	McAfee Financial Holdings S.à r.l.	121741
CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l.	121746	Med Company S.A.	121732
CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l.	121746	Mezzanine Finance Europe S.A.	121738
CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l.	121749	Mountmellick	121730
CEODEUX Extinguisher Valves Technolo- gy S.A.	121749	MSR Luxoil S.A.	121733
Cepia International S.à r.l.	121776	MyCab International	121740
Cornerstone Düsseldorf Holdings	121737	Mycon S.à r.l.	121746
CVC Services Holdings S.à r.l.	121747	OT Luxembourg 0 & CY S.C.A.	121750
ECP International S.A.	121747	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	121733
Equinox 1472	121731	Prima Invest S.A.	121735
Erena Invest S.à r.l.	121730	Rosy Blue Carat S.A.	121738
Euroheart Investments S.à r.l.	121748	Rosy Blue International S.A.	121740
Francilienne Investments I S.à r.l.	121743	Roter Löwe Immobilien S.A.	121739
Frankie Holdco S.à r.l.	121736	RWM Luxoil SA	121740
Garena Invest S.à r.l.	121731	Sagil	121776
IMMO VANSTAR Luxembourg S.A.	121737	Samaria Investments S.à r.l.	121741
Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.	121735	SERVAR S.A. - Société d'Exploitation pour Restaurant, Vinothèque, Auberge à Rip- pig S.A.	121736
Integrated Global Communications S.à r.l.	121734	Socalux S.A.	121741
Irama S.A.	121744	Tecumseh Europe 1 S.à r.l.	121742
JP Residential I S.A.	121747	Tecumseh Europe 2 S.à r.l.	121742
JP Residential V S.à r.l.	121732	The Kif Company S.A.	121743
Lakey Corp S.à r.l.	121731	Triumvirate III S.à r.l.	121768
Languedoc Loisirs s.à r.l.	121749	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	121739
Lee Cooper Group S.à r.l.	121732	Verizon International Luxembourg S.à r.l.	121744

Arenamex Invest 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.075.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Noelle PICCIONE, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Davor LUKSIC, gérant de catégorie A
- Monsieur Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Madame Céline BONVALET, gérant de catégorie B
- Monsieur Olivier OUDIN, gérant de catégorie B
- Madame Chantal MATHU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Arenamex Invest 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013120329/23.

(130146428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Erena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.726.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Noelle PICCIONE, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Monsieur Céline BONVALET, gérant de catégorie B
- Madame Chantal MATHU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Erena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013120505/21.

(130146445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013121325/10.

(130147391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Equinox 1472, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 167.680.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 26 juillet 2013 au siège social de la société

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2013, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Salvatore MANCUSO, demeurant au 2, Piazza Eleonora Duse, I- 20122 Milan, administrateur et Président;
 - M. Giorgio MERCOGLIANO, demeurant au 37, Via Riva Valbella, CH-6926 Montagnola, administrateur;
 - M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
 - Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Personne chargée du contrôle des comptes:
- A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 158687, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120522/22.

(130146325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Garena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.740.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Noelle PICCIONE, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Monsieur Céline BONVALET, gérant de catégorie B
- Madame Chantal MATHU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Garena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013120563/21.

(130146455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Lakey Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.411.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yasemin Bulut

Mandataire

Référence de publication: 2013121290/11.

(130147295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Lee Cooper Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.001,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.381.

En date du 23 juillet 2013, l'associé Lee Cooper Group Management, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, a cédé son unique part ordinaire à Lee Cooper Holdings, L.L.C., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis, qui l'acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont:

- Lee Cooper Holdings, L.L.C., ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, avec 14.578 parts ordinaires.

- Foukona Holdings Limited, ayant son siège social au 284, Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Cyprus, avec 15.500 parts ordinaires.

- JStar LC, L.L.C., ayant son siège social au STE 400, Centerville Road, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis, avec 923 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013120681/20.

(130146198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Med Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 78.653.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 5 août 2013 que:

- le mandat d'administrateur de Mesdames Zoubida DJEBBAR et Yasmine DJEBBAR n'est pas renouvelé.

- Monsieur Abdelkrim DJEBBAR, gérant de sociétés, né le 30 mars 1948 à Ain Beida (Algérie) et demeurant à F-92250 La Garenne-Colombes, 63, boulevard de la République est nommé administrateur unique de la Société, pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Monsieur Abdelkrim DJEBBAR, en sa qualité d'Administrateur unique, pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

- le mandat de commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg (RCS B 25.797), est reconduit pour un mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013120725/22.

(130146500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

JP Residential V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.274.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013121274/12.

(130146956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

MSR Luxoil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2013

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018:

- Monsieur Marc REIFF, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 17 juin 1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24 rue Jean l'Aveugle;
- Monsieur Joseph MEYER, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 8 avril 1955 à Sankt Vith (B), et demeurant à B-4782 Schönberg (B), 19 zum Burren;
- Monsieur Mario REIFF Administrateur, né le 23 novembre 1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 49 Am Floss;
- Madame Edith REIFF, Commissaire aux comptes, née le 13/02/1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9254 Diekirch, résidence DA VINCI, Appartement 2-3, 6 rue de la Rochette.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Un administrateur

Référence de publication: 2013120739/21.

(130146170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 22 Août 2013 que:

- Monsieur Jamal Dutheil, né le 25 Janvier 1979 à Paris, France et résident professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, à Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant B du Conseil de gérance de la Société avec effet au 22 Août 2013.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Olivier Dorier, Gérant A
- Herman Schommarz, Gérant A
- Lee Hausman, Gérant B
- Mohammed Chowdhury, Gérant B
- Jamal Dutheil, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 23 Août 2013.

Référence de publication: 2013120764/20.

(130146839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Marathon Luxembourg S.à r.l.
Damien Nussbaum
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013121317/13.

(130147667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Integrated Global Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.458.

—
EXTRAIT

(i) Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise le 2 avril 2013 que:

- Monsieur Sangwook Seo, domicilié au KT olleh campus, 1692-1 Seocho-dong, Seocho-gu, 137-070 Seoul, Corée du Sud, a été nommé en tant que nouveau gérant de classe 2 de la Société, avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, l'associé unique a pris note de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Il Yung Kim, gérant de classe 2, avec effet à compter du 29 mars 2013; Madame Valérie Emond, gérant de classe 3, avec effet à compter du 15 mars 2013; et

- Monsieur Alberto Morandini, gérant de classe 3, avec effet à compter du 15 mars 2013.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors actuellement composé comme suit:

- Madame Chantai Meylan, gérant de classe A1;

- Monsieur Per Anders Törnberg, gérant de classe B1;

- Monsieur Hong Jin Kim, gérant de classe 2; et

- Monsieur Sangwook Seo, gérant de classe 2.

(ii) Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse, Boulevard de la Foire, 1, L-1528, Grand-Duché de Luxembourg, au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour Integrated Global Communications S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013120630/29.

(130146788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Maxfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.083.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013121332/10.

(130147616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Linedome Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.216.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2013

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Angela SONTAG, née à Bogota (Colombie), le 29 juin 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Linedome Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121293/15.

(130147702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.705.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:

1. La démission de Monsieur Lawrence Kurland, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 18 juillet 2013.

2. Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Jeffrey Tallyen, né le 15 septembre 1963 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Lenneke Marelaan, Alma Court Building, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

5. Madame Agnes Csorgo devient gérant de catégorie B de la société.

Suite aux résolutions qui précèdent, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Mr Olivier Caremans, gérant de catégorie A;

Mr Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;

Mr Scott McKinlay, gérant de catégorie B;

Mme Agnes Csorgo, gérant de catégorie B; et

Mr Benoît Bauduin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120624/30.

(130146612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Prima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.860.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013120784/24.

(130146317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Frankie Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.917.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am ersten August.

Vor Maître Carlo Wersandt, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung von Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Herr Joe Zeaiter, juriste, beruflich ansässig in Luxemburg.

Dieser Erschienenene, welcher als Vertreter des alleinigen Gesellschafters Frankie Topco S. à r.l., mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, bei der Gesellschaftsgründung der Frankie Holdco S.à r.l., mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg Sektion B unter der Nummer 178917 (die "Gesellschaft") am 15. Juli 2013 gehandelt hat, ersucht den Notar folgende Urkunde auszufertigen, um einen Formfehler (erreur matérielle) in der besagten Urkunde Nr. 1888/2013 des Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 15. Juli 2013 zu berichtigen. Die Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C., am 17. Juli 2013, Relation:LAC/2013/33361, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und beim Handels- und Gesellschaftsregister am 25. Juli 2013 unter der Nummer L130127792 hinterlegt.

In dieser Urkunde wurde in den sofort nach der Niederschrift der Satzung der Gesellschaft genommenen Beschlüssen des Gesellschafters, die Handelsregister Nummer der BRE/Management 6 S.A. eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg welche zum Geschäftsführer ernannt wurde irrtümlicherweise mit B 167.777 angegeben, die Handelsregisternummer lautet jedoch B 164.777.

Der Erschienenene erklärt hiermit die Handelsregisternummer sowohl in der englischen wie auch in der deutschen Fassung zu berichtigen:

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am vorgenannten Tag.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat der Erschienenene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtigen Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36367 Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. August 2013.

Référence de publication: 2013120541/37.

(130146268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SERVAR S.A. - Société d'Exploitation pour Restaurant, Vinothèque, Auberge à Rippig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6246 Rippig, 2, an der Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 158.508.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SERVAR S.A. tenue le 7 août 2013 à 14.00 heures au siège de la société

L'assemblée générale accepte la démission au 25/08/2013 de Monsieur Nicolas WOHL de son poste de gérant à la gestion journalière.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste de gérant à la gestion journalière avec effet au 26/08/2013 Monsieur Mike NIEDERWEIS, né à Luxembourg le 20/08/1973, demeurant à L - 6695 Mompach, 8 an der Uecht, et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société au niveau de la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme

L'administrateur

Référence de publication: 2013121448/17.

(130147442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

IMMO VANSTAR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.658.

—

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 6 août 2013.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Caroline Dierickx pour une durée de six ans jusqu'au 5 août 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'au 5 août 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Renée Wagner Klein pour une durée de six ans jusqu'au 5 août 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Mademoiselle Caroline Dierickx pour une durée de six ans jusqu'au 5 août 2019.

Administrateur-délégué:

Mademoiselle Caroline DIERICKX, Administrateurs de Sociétés

L-2449 Luxembourg -49, Boulevard Royal

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

L- 4761 PETANGE, 59 route de Luxembourg.

Madame Renée WAGNER-KLEIN, Employée privée

L-4761 PETANGE, 59 route de Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale Sàrl.

59, route de Luxembourg L-4761 PETANGE.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013120641/30.

(130146365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

—

EXTRAIT

En date du 13 août 2013, les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant qu'administrateur A de la Société avec effet le 22 août 2013;
- d'accepter la démission de Kees-Jan Avis en tant qu'administrateur B de la Société avec effet le 29 mars 2013;
- de coopter Cédric Muenze, né à Kinshasa, le 17 octobre 1985, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet le 22 août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;
- de coopter Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;

A compter du 22 août 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur de catégorie B;
- Erik Johan Cornelis Schoop, administrateur de catégorie B;
- Cédric Muenze, administrateur de catégorie A;
- Michael Kearns, administrateur de catégorie B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121084/24.

(130147331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.267.

1. Démission du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, ayant pour adresse professionnelle 46A Rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Robert van't HOEFT, ayant pour adresse professionnelle 46A Rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

4. Election du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013120804/22.

(130146224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 23 Août 2013 que:

- Monsieur Jamal Duthail, né le 25 Janvier 1979 à Paris, France et résident professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER!, à Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant B du Conseil de gérance de la Société avec effet au 23 Août 2013.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Olivier Dorier, Gérant A
- Herman Schommarz, Gérant A
- Lee Hausman, Gérant B
- Mohammed Chowdhury, Gérant B
- Jamal Duthail, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 23 Août 2013.

Référence de publication: 2013121015/21.

(130147133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mezzanine Finance Europe SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121324/11.

(130147627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Roter Löwe Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.668.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Roter Löwe Immobilien S.A. tenue au siège de la société en date du 17 juin 2013

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry CHAMOUX, de Madame Manuela KOVACS et de la société INOXYS S.A.; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Thierry CHAMOUX, né le 29 juin 1966 à Lyon (France) et demeurant au 14, rue de l'Eglise à L - 4732 PETANGE.

Madame Manuela KOVACS, née le 13 octobre 1964 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant au 46, rue Saint Nicolas à B - 6780 HONDELANGE. La société INOXYS S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B78052 et dont le siège social se situe au 14, rue de l'Eglise à L - 4732 PETANGE.

- de renouveler le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur Thierry CHAMOUX; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société MATHILUX SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B125120 et dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de ROTER LOWE IMMOBILIEN S.A.

Thierry CHAMOUX

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013120805/29.

(130146731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.069.623.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.581.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 12 août 2013, il a été décidé d'approuver la nomination de Monsieur Guillaume Sadler, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 12 août 2013.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit de:

- Monsieur Christopher M Jentile, demeurant professionnellement au 1, Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- Monsieur Johan Schoeman, demeurant professionnellement à Basingstoke Road, Reading RG2 6DA, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

- Monsieur Erik van Dijk, demeurant professionnellement au 19, Buizerdlaan, 1343 Almere, Pays-Bas, gérant de catégorie B;

- Monsieur Manfred Schneider, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- Monsieur Guillaume Sadler, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013120932/25.

(130146835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.515.

1. Démission du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, ayant pour adresse professionnelle 46A Rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Robert van't HOEFT, ayant pour adresse professionnelle 46A Rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

4. Election du représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A.:

Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013120818/22.

(130146223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

RWM Luxoil SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Zac Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 94.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2013

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018:

- Monsieur Marc REIFF, Administrateur et Administrateur-délégué, né le 17 juin 1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24 Rue Jean l'Aveugle;

- Monsieur Joseph MEYER, Administrateur, né le 8 avril 1955 à Sankt-Vith (B) et demeurant à B-4782 Schönberg, 19 zum Burren;

- Monsieur Mario REIFF Administrateur, né le 23 novembre 1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 49 Am Floss;

- Madame Edith REIFF, Commissaire aux comptes, née le 13 février 1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9254 Diekirch, résidence DA VINCI, Appartement 2-3, 6 rue de la Rochette.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2013120820/21.

(130146171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM mandataire

Référence de publication: 2013121327/11.

(130147431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Samaria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.386.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 août 2013

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante A.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante A pour une durée indéterminée.
4. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Samaria Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013120823/20.

(130146440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.683.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 juin 2013

1. Les mandats d'Administrateurs de
 - Monsieur Alain JACOB, administrateur de sociétés, faisant élection de domicile au 12, Zone Industrielle Wolser 2, L-3225 Bettembourg
 - Monsieur Philippe TYCHON, administrateur de sociétés, demeurant au rue Provinciale 752, B-4450 Slins
 - Monsieur Etienne MAROT, administrateur de sociétés, faisant élection de domicile au 12, Zone Industrielle Wolser 2, L-3225 Bettembourgsont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.
2. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé
 - Ernst & Young S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

SOCALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013120861/21.

(130146684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121318/13.

(130147205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 49.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.796.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Alan Botfield, gérant;
- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant;
- Virginia Strelen, gérant;
- Janice Stipp, gérant; et
- James Connor, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120883/22.

(130146916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Tecumseh Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 49.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.844.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Alan Botfield, gérant;
- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant;
- Virginia Strelen, gérant;
- Janice Stipp, gérant; et
- James Connor, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120884/22.

(130146924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

MAG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121328/10.

(130147707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

The Kif Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.624.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société The Kif Company S.A. tenue au siège de la société en date du 5 juin 2013

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick NASSOGNE, né le 7 juillet 1958 à Jadotville (Congo Belge), demeurant au 25, Esselaar à B - 1630 LINKEBEEK; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquart à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de THE KIF COMPANY S.A.

Eric HAGE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013120896/22.

(130146732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Francilienne Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.243.

DISSOLUTION

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 août 2013.

1) La liquidation de la société Francilienne Investments I Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013121191/15.

(130147203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Alys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.146.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre JOTTERAND, administrateur de société, demeurant au 7, Place de l'Université, CH - 1205 Genève, Suisse.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121594/17.

(130148441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 326.965.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 12 août 2013, il a été décidé d'approuver la nomination de Monsieur Guillaume Sadler, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 12 août 2013.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit de:

- Monsieur Christopher M Jentile, demeurant professionnellement au 1, Verizon Way, Basking Ridge, New Jersey 07920, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- Monsieur Johan Schoeman, demeurant professionnellement à Basingstoke Road, Reading RG2 6DA, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- Monsieur Erik van Dijk, demeurant professionnellement au 19, Buizerdlaan, 1343 Almere, Pays-Bas, gérant de catégorie B;
- Monsieur Manfred Schneider, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Guillaume Sadler, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013120933/25.

(130146836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BERGY INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121049/20.

(130147440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121266/9.

(130147247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

En date du 27 juin 2013, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de DELOITTE S.A. immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, dont le siège social et situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014 et approuvant les comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013;

- Réélection de EURAUDIT S.à r.l. immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889, dont le siège social et situé au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014 et approuvant les comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013121060/20.

(130147101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Capella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2013:

1/ L'assemblée a accepté les démissions avec effet immédiat de Monsieur Pierre LENTZ, Monsieur Luc HANSEN et Monsieur Reno Maurizio TONELLI, de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée a accepté la démission avec effet immédiat de la société AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013:

- Monsieur Michel VANDENVEN, demeurant à Vijverlaan 8, B-2610 Wilrijk

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013:

- Monsieur Emmanuel VANDENVEN, demeurant à Grote Beerstraat 42, B-2020 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121091/20.

(130147359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Lely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.166.

EXTRAIT

En date du 12 juillet 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joop Ham, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 30 juin 2013.

- La démission de Stephane Charles, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 30 juin 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121291/14.

(130147212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Cédric Muenze, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 17 octobre 1985, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Cédric Muenze, gérant;
- Marco Herbst, gérant;
- Theresa Gore, gérant;
- Donald J Gogel, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121092/22.

(130147572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.051.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Cédric Muenze, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 17 octobre 1985, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Cédric Muenze, gérant;
- Marco Herbst, gérant;
- Theresa Gore, gérant;
- Donald J Gogel, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121093/22.

(130147329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Mycon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 143.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121346/10.

(130147244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CVC Services Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.924.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 09 Aout 2013, il résulte que CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., une société anonyme constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.220 ayant son siège sociale à 20, Avenue Monterey, L-2613 Luxembourg a transféré 1.250.000 parts sociales de la Société à CVC MMXII Limited, une limited company, constituée et régie par les lois de Jersey, Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social à Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 108722

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 August 2013.

Pour la Société

E. Brero et P. Denis

Gérants

Référence de publication: 2013121131/21.

(130147113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 juillet 2013 au siège social de la société**Conseil d'Administration:*

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction de Président du conseil d'administration de la Société Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, pour une période expirant en 2014 à la fin de son mandat d'administrateur de la Société.

Délégué à la gestion journalière:

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société:

(i) Monsieur Paolo SARDAI, membre du conseil, demeurant professionnellement au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour une période expirant au 31 décembre 2013.

(ii) Monsieur Riccardo PALMA, demeurant professionnellement au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121162/21.

(130147317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.465.

—
Les comptes annuels consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013121275/12.

(130146964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

C 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.512.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2013 a reconduit:

- Monsieur Eric Lux, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, dans son mandat d'administrateur catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- Monsieur Edouard Lux, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance, dans son mandat d'administrateur catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- Monsieur Romain Bontemps, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, dans son mandat d'administrateur catégorie A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- Monsieur Aldo Becca, né à Valtopina/Perugia (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, dans son mandat d'administrateur catégorie B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- Monsieur Flavio Becca, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, dans son mandat d'administrateur catégorie B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013121062/25.

(130147226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Euroheart Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.526.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121170/20.

(130147503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Lewini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.642.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121292/9.

(130147684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Cédric Muenze, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 17 octobre 1985, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Cédric Muenze, gérant;
- Marco Herbst, gérant;
- Theresa Gore, gérant;
- Donald J Gogel, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121094/22.

(130147584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.592.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ceodeux Extinguisher Valves Technology S.A tenue au siège social le 07 Juin 2013 à 09 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Bruno LAVALLE / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013121097/23.

(130147680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Languedoc Loisirs s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 26.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121301/9.

(130147719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

OT Luxembourg 0 & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.912.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 162.912, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 August 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 4 October 2011 (number 2358, page 113153). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 28 November 2011, published in the Mémorial C dated 24 February 2012, number 497, page 23837.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms. Valérie Anne BASTIAN, private employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create one additional class of shares referred to as the class A shares (the "Class A Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four euros (EUR 211,824.00) in order to bring it from its present amount of seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.00) up to seven million nine hundred and forty-seven thousand four hundred and seven euros (EUR 7,947,407.00) by the issue of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) new Class A Shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.00) each and having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below and to be paid up by a contribution in cash for a total amount two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four euros (EUR 211,824.00). The total contribution shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

3. To amend and restate accordingly article 5 of the Company's articles of incorporation.

4. To set and fix the authorised share capital up to an amount of ten million Euros (EUR 10,000,000.00) and which shall be represented by nine million seven eighty eight thousand one hundred seventy-five (9,788,175) Ordinary Shares, two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) Class A Shares and one (1) management share, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), and which will have the same rights and obligations as the existing shares in the Company.

5. To acknowledge and to approve the report issued by the board of directors of the general partner of the Company in conjunction with the article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6. To introduce a new article 6 in the Company's articles of incorporation pertaining to the authorized capital of the Company.

7. To fully restate the Company's articles of incorporation.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 23rd of July 2013.

IV.- That the present meeting, representing 99.25% share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create one additional class of shares referred to as the class A shares (the "Class A Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four euros (EUR 211,824.00) in order to bring it from its present amount of seven million

seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-three euros (EUR 7,735,583.00) up to seven million nine hundred and forty-seven thousand four hundred and seven euros (EUR 7,947,407.00) by the issue of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) new Class A Shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below and paid up by a contribution in cash for a total amount of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four euros (EUR 211,824.00).

Subscription - Payment

The New Shares have been subscribed in cash by GRANJA S.C.R.L, a société coopérative à responsabilité limitée, having its registered office at 97 rue Royale (4^{ème} étage), 1000 Brussels, Belgium, and registered under number 0536.257.273 represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given ON 29 July 2013, hereto annexed.

The total contribution of two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four euros (EUR 211,824.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The shareholders of the Company have waived their preferential subscription right in accordance with the provisions of the shareholders agreement related to the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to resolves to amend and restate article 5 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at seven million nine hundred and forty-seven thousand four hundred and seven euros (EUR 7,947,407.00) divided into (i) seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-two (7,735,582) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) preference shares (the "Class A Shares") and (iii) one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by OT Luxembourg 0 S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandite).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles unless otherwise stated in the present article of incorporation.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

5.14 Each share is entitle to one vote."

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to set and fix the authorised share capital up to an amount of ten million Euros (EUR 10,000,000.00) and which shall be represented by nine million seven eighty eight thousand one hundred seventy-five (9,788,175) Ordinary Shares, two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) Class A Shares and one (1) management share, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), and which will have the same rights and obligations as the existing shares in the Company.

For avoidance of doubt, the Meeting expressly states that the authorised share capital is set-out, inter alia, to allow the Company to issue shares further to the exercise of warrants.

Pursuant to this resolution, the Manager shall be authorized to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital for a five (5) years period, starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fifth resolution

The Meeting resolved to acknowledge and to approve the report issued by the Manager in conjunction with the article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Said report, after being signed ne varietur by the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Accordingly, the Meeting resolves to authorise the Manager to limit or suppress the preferential subscription right of existing shareholders when using the authorized share capital.

Sixth resolution

The shareholders' meeting decides to introduce a new article 6 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 6. Authorized capital.

6.1 The authorized capital is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000.00) and which shall be represented by nine million seven eighty eight thousand one hundred seventy-five (9,788,175) Ordinary Shares, two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) Class A Shares and one (1) management share, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), and which will have the same rights and obligations as the existing shares in the Company. This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the deed of the general meeting of shareholders dated 31 July 2013 and may be renewed by the general meeting of shareholders.

6.2 Furthermore, the Manager is authorized to increase in once or several times the subscribed share capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of the share capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds or warrants in shares as mentioned below.

6.3 When realizing the authorized capital in full or in part the board of directors is expressly authorized to limit or to suppress the preferential subscription right reserved to existing shareholders.

6.4 The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of the share capital.

6.5 After each increase of the subscribed share capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment."

Seventh resolution

The shareholders' meeting decides to fully restate the Company's articles of association without amending the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

1. Corporate Form/Name/Duration.

1.1 There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the

Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is fixed at seven million nine hundred and forty-seven thousand four hundred and seven euros (EUR 7,947,407.00) divided into (i) seven million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and eighty-two (7,735,582) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) preference shares (the "Class A Shares") and (iii) one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by OT Luxembourg 0 S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and subject to the prior approval of the holders of Class A Shares for the repurchase, redemption and/or cancellation of Class A Shares.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

5.14 Each share is entitled to one vote.

6. Authorized capital.

6.1 The authorized capital is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000,-) and which shall be represented by nine million seven eighty eight thousand one hundred seventy six (9,788,176) Ordinary Shares and two hundred and eleven thousand eight hundred twenty four (211,824) Class A Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.00), and which will have the same rights and obligations as the existing shares in the Company. This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the deed of the general meeting of shareholders dated 31 July 2013 and may be renewed by the general meeting of shareholders.

6.2 Furthermore, the Manager is authorized to increase in once or several times the subscribed share capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of the share capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds or warrants in shares as mentioned below.

6.3 When realizing the authorized capital in full or in part the Manager is expressly authorized to limit or to suppress the preferential subscription right reserved to existing shareholders.

6.4 The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of the share capital.

6.5 After each increase of the subscribed share capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by OT Luxembourg 0 S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 9.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 In case the shareholders' meeting resolve upon the distribution of all or part of the annual net profits and/or upon any other distribution, the distribution shall be allocated amongst the shareholders as set out by the following rules:

- (i) the Amount A shall be paid to the holders of Class A Shares on a pro-rata basis;
- (i) the remaining amount shall be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro-rata basis.

11.5 Interim dividends may be distributed by the Manager by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. **Amendments of the articles.** Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law, except for amendments to articles 5.6, 11.4, 12, 13.2 and 14 which shall be previously approved by the shareholders holding the Class A Shares.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

13.2 In the event of the liquidation of the Company (court-ordered or voluntary), after the sale of the assets and the payment of the liabilities (except for the liabilities representing the equity capital of the Company), the remaining amount shall be allocated amongst the shareholders in accordance with the following rules:

- (i) the Amount A shall be paid to the holders of Class A Shares on a pro-rata basis;
- (ii) the balance shall be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro-rata basis.

14. The amount A.

14.1 Determination of the Amount A

14.1.1 In the event of the occurrence of a Triggering Event simultaneously or after a Loss of Control or an IPO, the Multiple A shall have to be calculated as follows:

- (i) if the Advent Multiple is lower than or equal to 1.6x, the Multiple A shall be the same as the Advent Multiple;
- (ii) if the Advent Multiple is higher than or equal to 2.0x, the Multiple A shall be equal to the result of the following formula:

$$12.0 + ((\text{Advent Multiple} - 2.0) / (2.6 - 2.0)) \times (19.0 - 12.0)$$

- (iii) if the Advent Multiple is higher than 1.6x and lower than 2.0x, the Multiple A is equal to the result of the following formula:

$$1.6 + ((\text{Advent Multiple} - 1.6) / (2.0 - 1.6)) \times (11.0 - 1.6)$$

For example, if the Advent Multiple is 1.8x, the Multiple A shall be equal to:

$$1.6 + ((1.8 - 1.6) / (2.0 - 1.6)) \times (11.0 - 1.6) = 6.3x$$

14.1.2 Calculation of the Amount A

Amount A = [Multiple A * Disbursements of the Holders A] - Adjusted Proceeds

By way of exception,

(i) the Amount A shall be equal to zero if the amount per ordinary share to which the holders of ordinary shares are entitled, in the event of a distribution (as set forth in article 11.4), of the liquidation of the Company (as set forth in article 13.2) or of a Share Transfer (as set forth in article 15) is lower than or equal to 1.10 euros;

(ii) prior to a Loss of Control or an IPO, the Amount A shall be zero.

14.2 Determination of the Amount A by an Expert

The Company may, at any time, should it consider that it is desirable in order to avoid any dispute, instruct a renowned international investment bank (the "Expert"), at the Management Share holder's decision upon consultation with the Holders A, in order to determine the Amount A or to verify the calculations performed by the Company.

15. Share transfer. In the event of a Transfer pursuant to which Advent holds, directly or indirectly, less than 50% of the share capital or voting rights of the Company, the aggregate purchase price offered by the purchaser shall be allocated amongst the several classes of Shares, in accordance with the following rules:

(i) 100% of the A Shares shall be transferred in consideration for an amount equal to the Amount A;

(ii) the balance shall be paid to the holders of Ordinary Shares and of the Management Share on a pro-rata basis.

16. Definitions. "Adjusted Proceeds" means the Proceeds of the Holders A received in relation to all securities of the Entities of the Extended Group other than the A Shares, it being specified that the Proceeds of the Holders A shall be calculated on a theoretical basis by taking into account only the securities of the Entities of the Extended Group purchased or subscribed on the Issuance Date and the stock-options granted on the Issuance Date and considering that the Holders A hold them all on the date of the Triggering Event;

"Advent" means:

(i) Advent International Corporation,

(ii) any Entity Controlled by Advent International Corporation,

(iii) any Entity managed and/or advised by any Entity listed in paragraph (i) or (ii) above (the "Advent Funds"), and

(iv) any Entity Controlled by the Advent Funds,

excluding (i) the Company and the Entities it Controls, and (ii) the other portfolio companies of the Advent Funds;

"Advent Multiple" means, on the date of the Triggering Event, the ratio of 100% of the Advent Proceeds to 100% of the Advent Disbursements.

"Completion Date" means November 30, 2011;

"Control", "Controlled" and "Controlling" have the meaning set forth in paragraphs I and II of article L. 233-3 of the French Code de commerce, it being specified, for the avoidance of doubt, that a general partner / management company (société de gestion) is deemed to Control a limited partnership / fonds commun de placement à risques and a fund advised or managed, directly or indirectly by an Entity shall also be deemed to be Controlled by such Entity;

"Disbursements" means, for an investor, all cash amounts paid (or paid by way of set-off) or in-kind contributions made in consideration for the subscription or the purchase of securities (including, without limitation, the shares, warrants, bonds, convertible bonds, bonds that are redeemable in shares, preferred equity certificates) issued by companies of the Extended Group (including any issuance premium) or in relation to all loans granted to the companies of the Extended Group, from the date of the first Disbursement to the date of the Triggering Event; it being specified that the amount of the Disbursements of the Holders A shall be increased by a flat-rate of 1.10 euros per Class A Share;

"Earn-Out" means the earn-out due, if any, to François Charles Oberthur Fiduciaire by Oberthur Technologies Finance (or by any other entity part of the Extended Group to which such debt shall have been assigned) in relation to the purchase of Oberthur Technologies S.A., it being specified that, for the purposes herein, the Earn-Out shall be calculated always as if the Triggering Event were a Loss of Control without IPO;

"Entity" or "entity" means any legal entity, as well as any société en participation, fonds commun de placement à risques or any other fonds d'investissement, limited partnership and any other similar or equivalent organization, having or not the legal personality, incorporated in France or elsewhere.

"Extended Group" means the Company and the Entities it Controls (specifically including OT Manco);

"Group" means Oberthur Technologies Holding and the Entities it Controls.

"Holders A" means the Entities holding the Class A Shares.

"IPO" means a listing of shares issued by the Company and/or any Entity it Controls on a regulated securities exchange;

"IPO Price" means the listing price of an ordinary share fixed by the company which has issued this share when listing its shares on a regulated securities exchange;

"Issuance Date" means July 31, 2013;

"Loss of Control" means (i) any transaction pursuant to which Advent holds, directly or indirectly, less than 50% of the share capital or voting rights of Oberthur Technologies Holding (regardless of whether such transaction concerns securities issued by Oberthur Technologies Holding, by the Company or by any entity Controlled by it or which Controls it), and (ii) any sale to a third party of all or substantially all of the assets of the Group.

"Multiple A" means, on the date of the Triggering Event, the ratio of 100% of the Proceeds of the Holders A to 100% of the Disbursements of the Holders A, it being specified that the Proceeds and the Disbursements of the Holders A shall be calculated on a theoretical basis by taking into account only the securities of the Extended Group purchased or subscribed on the Issuance Date and the stock-options granted on the Issuance Date and considering that the Holders A holds them all on the date of the Triggering Event;

"OT Manco" means OT Manco, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 6, place de la Madeleine, 75008 Paris, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 537 483 240.

"Oberthur Technologies Finance" means Oberthur Technologies Finance, a French société par actions simplifiée with a share capital of 636.959.745 euros, having its registered office at 420, rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes, registered with the Trade and Companies Register of Nanterre under number 533 958 617.

"Oberthur Technologies Holding" means Oberthur Technologies Holding, a French société par actions simplifiée with a share capital of 366.460.000 euros, having its registered office at 420, rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes, registered with the Trade and Companies Register of Nanterre under number 533 960 407.

"Proceeds" means, for an investor, from the date of the first Disbursement to the date of the Triggering Event:

(i) all cash amounts actually collected by an investor in relation to the securities issued by the Entities of the Extended Group which have been subscribed or purchased by, or stock options granted to, such investor (dividends, interest, share capital reduction, interest payment, repayment of principal etc.) or in relation to the repayment of any loan granted by such investor to Entities of the Extended Group;

(ii) all other cash amounts or securities listed on a regulated securities exchange actually collected by such investor in relation to the sale of securities issued by the Entities of the Extended Group and loans granted to the Entities of the Extended Group;

(iii) any "deal fee" charged by Advent to the Group on or about the Closing Date for an amount exceeding EUR 2 million (VAT excluded) and any other fees received by Advent from the Group (VAT excluded) relating to services rendered by Advent after the Closing Date.

It is further specified:

(i) that in the event of a Loss of Control, and even if an investor decides to keep a fraction of its shares or other securities issued by the companies of the Extended Group, the investor shall be deemed to have sold 100% of the shares and securities of the Entities of the Extended Group in consideration for the price or exchange rate agreed for under the Loss of Control;

(ii) that in the event of an IPO, should the investor keep (directly or indirectly) a fraction of the shares or other securities of Oberthur Technologies Holding, the investor shall be deemed to have sold on the date of the settlement and delivery 100% of such shares and securities which it holds, in consideration for a price equal to the IPO price;

(iii) that shall be deducted from the Proceeds the amount of all of the expenditures, costs and any other transaction-related expenses, payable immediately or in arrears, which will reduce the net amount collected by the investor, upon occurrence of the Triggering Event;

(iv) that the Proceeds shall be calculated (y) net of all amounts due by the Entities of the Extended Group in relation to the Reinvestment and the Earn-Out, (z) after all dilution resulting from the exercise of the warrants and of the stock-options of Oberthur Technologies Holding, and (x) after all dilution resulting from the exercise of the warrants of the Company;

it being provided that the amounts calculated under subparagraph (iii) and (iv) shall not be double counted.

"Reinvestment" means the amount invested (in cash or by way of set-off) on the Completion Date by François Charles Oberthur Fiduciaire (or any of its Affiliated Entities) in OT Luxco 1, a company which is part of the Extended Group;

"Transfer" means the transfer of any right or obligation and in the context of Shares includes, without limitation (i) all transfers, sales or assignments of partial (e.g. jouissance, usufruit or nue-propriété) or full title by any legal means, (ii) any gratuitous or onerous transfer even if the transfer is made pursuant to a public auction ordered by a Court, (iii) any transfer which is the result of any contribution, apport partiel d'actif, merger or spin-off (scission) or similar transaction, loan, enforcement of a pledge, (iv) any transfer pursuant to an increase of capital by way of capitalization of reserves or profits, any transfer of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual waiver of such preferential subscription rights in favour of identified persons, (v) any transfer pursuant to a reduction of share capital, and (vi) any convention de croupier;

"Triggering Event" means the distribution, of any nature whatsoever (dividends, advances on dividends, reserves etc.), the liquidation of the Company or the Transfer subsequently to which Advent holds, directly or indirectly, less than 50% of the share capital or voting rights of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A.» (ci après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.912, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 4 octobre 2011, numéro 2358, page 113153. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C du 24 février 2012, numéro 497, page 23837.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle catégorie d'action référencée comme les actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»).

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 211.824,00), afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,00) jusqu'à sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent sept Euros (EUR 7.947.407,00) par l'émission de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre (211.824,00) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 211.824,00) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Introduction et fixation un capital autorisé à hauteur de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) représenté par neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante quinze (9.788.175) Actions Ordinaires, deux cent onze mille huit cent vingt quatre (211.824) Actions de Catégorie A et une (1) action de commandité, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

5. Prise de connaissance et approbation du rapport établi par le Gérant en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6. Insertion d'un nouvel article 6 dans les statuts de la Société en relation avec le capital autorisé.

7. Refonte totale des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués par lettre recommandée en date du 23 juillet 2013.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 99.25% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer une nouvelle catégorie d'action référencée comme les actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»)

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 211.824,00), afin de le porter de son montant actuel de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 7.735.583,00) jusqu'à sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent sept Euros (EUR 7.947.407,00) par l'émission de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre (211.824,00) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société, payée par un apport en numéraire d'un montant de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 211.824,00).

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions sont souscrites par GRANJA S.C.R.L, une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social au 97 rue Royale (4^{ème} étage), 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée au registre sous le numéro 0536.257.273, représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 29 juillet 2013, ci-annexée.

L'apport total de deux cent onze mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 211.824,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel et ce par application des dispositions du pacte d'actionnaire relatif à la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier et de reformuler l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent sept Euros (EUR 7.947.407,00), représenté par de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.735.582) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), deux cent onze mille huit cent vingt-quatre (211.824) actions de préférence de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensembles les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par OT Luxembourg 0 S.à r.l., actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux, sous réserves des stipulations des présents statuts.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

5.14 Chaque Action donnent droit à une voix.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'établir et de fixer un capital autorisé à hauteur de dix millions d'Euros (EUR 10,000,000,-) représenté par neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante quinze (9.788.175) Actions Ordinaires, deux cent onze mille huit cent vingt quatre (211.824) Actions de Catégorie A et une (1) action de commandité, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société. Pour éviter tout doute, l'assemblée des actionnaires déclare expressément que le capital autorisé est établi, entre autre, pour permettre au Gérant d'émettre des actions suite à l'exercice de warrants.

Suite à cette résolution, le Gérant sera autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société, dans les limites du capital autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'approuver le rapport établi par le Gérant en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

En conséquence, l'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Gérant à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant lorsqu'il fait usage du capital autorisé.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer un nouvel article 6 dans les statuts de la Société suite à la création et fixation du capital autorisé qui sera lu comme suit:

17. Capital autorisé.

17.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'Euros (EUR 10,000,000,-) représenté par neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante quinze (9.788.175) Actions Ordinaires, deux cent onze mille huit cent vingt quatre (211.824) Actions de Catégorie A et une (1) action de commandité, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans, à partir de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte d'assemblée générale extraordinaire datée du 31 juillet 2013 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

17.2 Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital social pourront être souscrites et émises sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, libérées en numéraire ou en nature, par compensation de dettes certaines, exigibles et non contestées envers la Société, ou par incorporation de profits reportés ou de réserves ou de prime d'émission ou par la conversion d'obligations ou de warrants en actions dans les conditions ci-dessous.

17.3 Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Gérant est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

17.4 Le Gérant peut déléguer à tout administrateur ou agent dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital social.

17.5 Après chaque augmentation du capital social réalisée dans les formes légalement requises par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence afin de refléter cette modification.»

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide la refonte totale des statuts de la Société qui seront désormais lus comme suit:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de sept millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent sept Euros (EUR 7.947.407,00), représenté par de sept millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux (7.735.582) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), deux cent onze mille huit cent vingt quatre (211.824) actions de préférence de

catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par OT Luxembourg 0 S.à r.l., actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux, sous réserves des stipulations des présents statuts.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915, sous réserve de l'accord préalable du porteur des Actions A relatif à tout rachat, remboursement et/ou annulation des Actions A.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

5.14 Chaque Action donnent droit à une voix.

6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'Euros (EUR 10,000,000,-) représenté par neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent soixante quinze (9.788.175) Actions Ordinaires, deux cent onze mille huit cent vingt quatre (211.824) Actions de Catégorie A et une (1) action de commandité, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans, à partir de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte d'assemblée générale extraordinaire datée du 31 juillet 2013 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

6.2 Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital social pourront être souscrites et émises sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, libérées en numéraire ou en nature, par compensation de dettes certaines, exigibles et non contestées envers la Société, ou par incorporation de profits reportés ou de réserves ou de prime d'émission ou par la conversion d'obligations ou de warrants en actions dans les conditions ci-dessous.

6.3 Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Gérant est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

6.4 Le Gérant peut déléguer à tout administrateur ou agent dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital social.

6.5 Après chaque augmentation du capital social réalisée dans les formes légalement requises par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence afin de refléter cette modification.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par OT Luxembourg 0 S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 9.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être ac-

tionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires décide la mise en distribution de tout ou partie des bénéfices nets annuels et/ou toute autre distribution, les sommes distribuées devront être réparties entre les actionnaires en respectant les règles suivantes:

(i) le montant A sera versé aux détenteurs des Actions de Catégorie A, au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent;

(ii) le solde sera versé aux détenteurs des Actions Ordinaires, au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

11.5 Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Gérant en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915, à l'exception de toute modification des articles 5.6, 11.4, 12, 13.2 et 14 qui requiert l'approbation préalable des porteurs des Actions A.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

13.2 En cas de liquidation de la Société (judiciaire ou volontaire), après réalisation de l'actif et paiement du passif (à l'exception du passif correspondant aux capitaux propres de la Société), le solde disponible est réparti entre les actionnaires en respectant les règles suivantes:

(i) le Montant A sera versé aux détenteurs des Actions de Catégorie A, au prorata du nombre d'Actions A qu'ils détiennent;

(ii) le solde sera versé aux détenteurs des Actions Ordinaires, au prorata du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

14. Le montant A.

14.1. Détermination du Montant A

14.1.1 En cas de survenance d'un Fait Déclencheur concomitamment ou postérieurement à une Perte de Contrôle ou une Introduction en Bourse, il convient dans un premier temps de déterminer le Multiple A:

(i) si le Multiple Net Advent est inférieur ou égal à 1,6x, le Multiple A correspond au Multiple Net Advent;

(ii) si le Multiple Net Advent est supérieur ou égal à 2,0x, le Multiple A est égal au résultat de la formule suivante:

$$12,0 + ((\text{Multiple Net Advent} - 2,0) / (2,6 - 2,0)) \times (19,0 - 12,0)$$

(iii) si le Multiple Net Advent est supérieur à 1,6x et inférieur à 2,0x, le Multiple A est égal au résultat de la formule suivante:

$$1,6 + ((\text{Multiple Net Advent} - 1,6) / (2,0 - 1,6)) \times (11,0 - 1,6)$$

A titre d'exemple, si le Multiple Net Advent est égal à 1.8x, le Multiple A sera égal à:

$$1,6 + ((1,8 - 1,6) / (2,0 - 1,6)) \times (11,0 - 1,6) = 6,3x$$

14.1.2 Calcul du Montant A

Montant A = [Multiple A * Décaissements des Porteurs A] - Encaissements Ajustés

Par exception à ce qui précède,

(i) le Montant A sera égal zéro si le montant revenant aux titulaires d'actions ordinaires, dans le cadre d'une distribution (conformément à l'article 11.4), de la liquidation de la Société (conformément à l'article 13.2) ou d'un Transfert d'Actions (conformément à l'article 15) au titre d'une actions ordinaire est inférieure ou égale à 1,10 euro.

(ii) préalablement à une Perte de Contrôle ou d'Introduction en Bourse, le Montant A sera égal à zéro.

14.1 Détermination du Montant A par un Expert La Société pourra à tout moment, si elle le juge souhaitable afin d'éviter toute contestation, donner mandat à une banque d'affaires de renommée internationale (l'«Expert») choisie par l'actionnaire commandité après consultation des Porteurs A, aux fins de déterminer le Montant A ou de vérifier les calculs effectués par la Société.

15. Transfert d'actions. En cas de Transfert à l'issue duquel Advent détient, directement ou indirectement, moins de 50% du capital ou des droits de vote de la Société, le prix global offert par l'acquéreur sera réparti entre les différentes catégories d'Actions en respectant les règles suivantes:

(i) la totalité des Actions A sera transférée pour un montant égal au Montant A;

(ii) le solde sera versé aux titulaires d'actions ordinaires et de l'action de commandité, à parts égales au titre de chaque action qu'ils détiennent.

16. Définitions.

«Advent»	signifie: (i) Advent International Corporation, toute Entité Contrôlée par Advent International Corporation, toute Entité gérée et/ou conseillée par une Entité visée aux paragraphes (i) ou (ii) ci-dessus (les "Fonds Advent"), et (iv) toute Entité Contrôlée par les Fonds Advent, à l'exclusion (i) de la Société et des Entités qu'elle Contrôle, et (ii) des autres sociétés en portefeuille des Fonds Advent;
«Complément de Prix»	désigne le complément de prix (earn out) dû, le cas échéant, à François Charles Oberthur Fiduciaire par Oberthur Technologies Finance (ou par toute autre entité faisant partie du Groupe Élargi à laquelle cette dette aurait été déléguée) au titre de l'acquisition d'Oberthur Technologies S.A., étant précisé que pour les besoins des présentes, le Complément de Prix sera calculé en considérant toujours que la Perte de Contrôle intervienne sans Introduction en Bourse;
«Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant»	s'entendent par référence à la définition posée par les paragraphes I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce français, à toute fins utiles, il est précisé que l'actionnaire commandité (general partner) / la société de gestion (management company) est réputé Contrôler une société en commandite / un fonds commun de placement à risques et un fonds conseillé ou géré par, directement ou indirectement, une Entité est également réputé être Contrôlé par cette Entité;
«Date d'Emission»	signifie le 31 juillet 2013;
«Date de Réalisation»	signifie le 30 novembre 2011;
«Décaissements»	signifie, pour un investisseur, toutes les sommes en numéraire versées (ou payées par compensation) ou apports en nature réalisés au titre de la souscription ou de l'achat de valeurs mobilières (y compris, sans limitation, les actions, bons de souscription d'actions, obligations, obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, preferred equity certificates) des sociétés du Groupe Élargi (y compris toute prime d'émission) ou de tous prêts accordés aux sociétés du Groupe Élargi, de la date du premier Décaissement à la date du Fait Déclencheur; étant précisé que le montant des Décaissements des Porteurs A sera augmenté forfaitairement de 1,10 euro par Action A;
«Encaissements»	signifie, pour un investisseur, de la date du premier Décaissement à la date du Fait Déclencheur: (i) toutes les sommes en numéraire effectivement reçues par un investisseur au titre de valeurs mobilières des Entités du Groupe Élargi souscrites ou achetées par, ou d'options de souscription d'actions attribuées à, cet investisseur (dividendes, intérêts, réduction de capital, paiement d'intérêt, remboursement de principal, etc.) ou du remboursement de tout prêt consenti par cet investisseur à des Entités du Groupe Élargi; (ii) toutes les autres sommes en numéraire ou valeurs mobilières admises aux négociations sur un marché réglementé effectivement reçues par cet investisseur, au titre de la cession

des valeurs mobilières d'Entités du Groupe Élargi et prêts consentis aux Entités du Groupe Élargi; et

(iii) le cas échéant, le montant des honoraires de conseil au-delà de € 2 millions (hors TVA), reçus par Advent de la part du Groupe et correspondant à des services rendus préalablement à la Date de Réalisation et tous autres honoraires de conseils (hors TVA) reçus par Advent de la part du Groupe et correspondant à des services rendus postérieurement à la Date de Réalisation.

Il est précisé:

(i) qu'en cas de Perte de Contrôle, et même si l'investisseur décide de conserver une partie de ses actions ou autres valeurs mobilières des sociétés du Groupe Élargi, l'investisseur sera réputé avoir cédé la totalité des actions et des valeurs mobilières des Entités du Groupe Élargi aux prix convenus ou à la parité d'échange convenue dans le cadre de la Perte de Contrôle;

(ii) qu'en cas d'Introduction en Bourse, si l'investisseur conserve (directement ou indirectement) une partie des actions ou autres valeurs mobilières d'Oberthur Technologies Holding, l'investisseur sera réputé avoir cédé à la date de règlement-livraison la totalité des actions et les titres en question détenus à un prix par action égal au Prix d'Introduction;

(iii) que sera déduit des Encaissements le montant de toutes les dépenses, frais et autres débours de transaction, payables immédiatement ou à terme, qui viendront réduire le montant net reçu par l'investisseur, lors de la réalisation du Fait Déclencheur;

(iv) que les Encaissements seront calculés (y) net des montants dus par les Entités du Groupe Élargi au titre du Réinvestissement et du Complément de Prix, (z) après toute dilution résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions et des options de souscription d'actions de la société Oberthur Technologies Holding, et (x) après toute dilution résultant de l'exercice des bons de souscriptions d'actions de la Société; étant précisé que les montants calculés conformément aux paragraphes (iii) et (iv) ci-dessus ne doivent pas être pris en compte plusieurs fois.

«Encaissements Ajustés»	signifie les Encaissements des Porteurs A reçus au titre de toutes les valeurs mobilières des Entités du Groupe Elargi autres que les Actions A, étant précisé que les Encaissements des Porteurs A devront être calculés sur une base théorique en prenant en compte exclusivement les valeurs mobilières des Entités du Groupe Elargi acquises ou souscrites à la Date d'Emission et les options de souscription d'actions attribuées à la Date d'Emission et considérant que les Porteurs A les détiennent toutes à la date du Fait Déclencheur;
«Entité» ou «entité»	signifie toute personne morale, société en participation, fonds commun de placement à risques ou autre fonds d'investissement, limited partnership ou autre entité similaire ou équivalente, ayant ou non la personnalité morale, française ou non;
«Fait Déclencheur»	signifie la distribution, de quelque nature qu'elle soit (dividendes, acomptes sur dividendes, réserves, etc.), la liquidation de la Société ou le Transfert à l'issue duquel Advent détient, directement ou indirectement, moins de 50% du capital ou des droits de vote de la Société;
«Groupe»	signifie Oberthur Technologies Holding et les Entités qu'elle Contrôle;
«Groupe Élargi»	signifie la Société et les Entités qu'elle Contrôle (y compris notamment OT Manco);
«Introduction en Bourse»	désigne une admission des actions de la Société et/ou toute Entité qu'elle Contrôle aux négociations sur un marché réglementé;
«Multiple A»	signifie, à la date du Fait Déclencheur, la totalité des Encaissements des Porteurs A rapportée à la totalité des Décaissements des Porteurs A, étant précisé que les Encaissements et les Décaissements des Porteurs A devront être calculés sur une base théorique en prenant en compte exclusivement les valeurs mobilières des sociétés du Groupe Elargi acquises ou souscrites à la Date d'Emission et les options de souscription d'actions attribuées à la Date d'Emission et considérant que les Porteurs A les détiennent toutes à la date du Fait Déclencheur;
«Multiple Net Advent»	signifie, à la date du Fait Déclencheur, la totalité des Encaissements d'Advent rapportée à la totalité des Décaissements d'Advent;
«Oberthur Technologies Finance»	signifie Oberthur Technologies Finance, société par actions simplifiée au capital de 636.959.745 euros, dont le siège social est situé 420 rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes et dont le numéro d'identification unique est 533 958 617 RCS Nanterre;
«Oberthur Technologies Holding»	signifie Oberthur Technologies Holding, société par actions simplifiée au capital de 366.460.000 euros, dont le siège social est situé 420 rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes, dont le numéro d'identification unique est 533 960 407 RCS Nanterre;

«OT Manco»	signifie OT Manco, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 6 place de la Madeleine, 75008 Paris, dont le numéro d'immatriculation est 537 483 240 RCS Paris;
«Perte de Contrôle»	signifie (i) toute opération à l'issue de laquelle Advent détient, directement ou indirectement, moins de 50 % du capital ou des droits de vote de Oberthur Technologies Holding (que cette opération porte sur les titres de Oberthur Technologies Holding, la Société ou de toute entité qu'elle Contrôle ou qui la Contrôle), et (ii) tout cession à un tiers de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Groupe;
«Porteurs A»	signifie les Entités ayant souscrit à l'émission des Actions de Catégorie A;
«Prix d'Introduction»	signifie le prix d'admission d'une action ordinaire fixé par la société qui a émis cette action lors de l'admission de ses actions aux négociations sur un marché réglementé;
«Réinvestissement»	signifie le montant investi (en numéraire ou par compensation) par François Charles Oberthur Fiduciaire (ou l'une de ses Entités Apparentées) dans OT Luxco 1, société faisant partie du Groupe Élargi, à la Date de Réalisation;
«Transfert»	signifie le transfert de tout droit ou obligation et en ce qui concerne le transfert d'Actions notamment, sans que cette liste soit limitative (i) toute cession, transmission ou autre mutation d'un droit démembré de propriété (jouissance, usufruit ou nue-propriété) ou de la pleine propriété, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, (ii) tout transfert à titre gratuit ou à titre onéreux et même si le transfert a lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice, (iii) tout transfert résultant d'un apport en nature, apport partiel d'actif, fusion ou scission ou opération similaire, prêt, réalisation d'un nantissement, (iv) tout transfert dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de réserve ou de bénéfices, tout transfert de droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou toute renonciation au droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, (v) tout transfert dans le cadre d'une réduction de capital, et (vi) toute convention de croupier.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} août 2013. Relation: EAC/2013/10264.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013121375/1055.

(130147224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Triumvirate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.673.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Aquamare Tre LTD, a limited liability company organised and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Araouzou 165, LORDOS WATERFRONT BUILDING, 5th floor, Flat/Office 505, 3035, Limassol, Cyprus and registered with the department of registrar of companies in Nicosia, Cyprus, under number HE 319356, represented by the lawful and fully empowered Director, Messrs. FUAMARI DIRECTORS LIMITED, in person of Ms. Aleksandra

Achmizova, herself here represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The prenamed power of attorney given, signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Triumvirate III S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company’s object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party, Aquamare Tre LTD, prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three.

2.- The following have been appointed as managers of the company:

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8th February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

They have all the powers foreseen in articles 16 and 17 of the By-laws of the Company.

The managers are authorized to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any committee (the members of which need not be managers).

3.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Aquamare Tre LTD, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit chypriote, ayant son siège social à Spyrou Araouzou 165, LORDOS WATERFRONT BUILDING, 5th floor, Flat/Office 505, 3035, Limassol, Chypre et enregistré au département du registre des sociétés à Nicosie, Chypre, sous le numéro HE 319356, représenté par le Directeur légitime et pleinement habilité, Messrs. FUAMARI DIRECTORS LIMITED, personnellement par Mme Aleksandra Achmizova, elle-même ici représentée par M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Triumvirate III S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme,

télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante, Aquamare Tre LTD, prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
2. Ont été appelés aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Ils ont les pouvoirs prévus aux articles 16 et 17 des statuts de la Société.

Les gérants sont autorisés à déléguer leurs pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout membre du comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants).

3. Le siège social de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2013. Relation GRE/2013/3171. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013120888/394.

(130146231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Cepia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.276,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.955.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 21 août 2013

En date du 21 août 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

Gérants de classe A

- de nommer Mme. Laura KURZU, née le 9 avril 1960 à Missouri, Etats Unis, demeurant professionnellement au 121, Hunter Avenue, St. Louis, 63124 Missouri, Etats Unis;
- de nommer M. Jason EDDY, né le 26 juin 1976 à Californie, Etats Unis, demeurant professionnellement au 121, Hunter Avenue, St. Louis, 63124 Missouri, Etats Unis;
- de nommer M. David BLAND, né le 13 décembre 1957 à Mysore, Inde, avec domicile à 39B Tower 1, Nan Fung Plaza, Tseung Kwan O, Hong Kong, Chine,

Gérants de classe B

- de nommer Mme. Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- de nommer M. Carsten SÖNS, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 103336.

Les mandats des nouveaux gérants débiteront en date du 21 août 2013, et ce avec pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2013121072/29.

(130147033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Sagil, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.719.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2013:

1/ L'assemblée a accepté les démissions avec effet immédiat de Monsieur Pierre LENTZ, Monsieur Luc HANSEN et Monsieur Reno Maurizio TONELLI, de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée a accepté la démission avec effet immédiat de la société AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Michel VANDENVEN, demeurant à Vijverlaan 8, B-2610 Wilrijk

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Emmanuel VANDENVEN, demeurant à Grote Beerstraat 42, B-2020 Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121442/20.

(130147348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.